

APPEL à PROJET

NEKaTOENEa, résidences d'artistes

COMMANDE ARTISTIQUE pour la FÊTE DE LA CORNICHE 2014

DOMAINE ABBADIA/ 64700 HENDAYE

PRESENTATION

Depuis 2005, chaque année fin septembre a lieu la « FÊTE DE LA CORNICHE ». Sur un linéaire d'environ 6 km, entre Socoa et Hendaye, la route de la Corniche est fermée à toute circulation motorisée.

Site classé dont une grande partie appartient au Conservatoire du littoral, au Conseil Général et à la Commune d'Urrugne, ce vaste espace naturel est alors « offert » au public (à pied, en vélo, à cheval, en calèche...) afin qu'il puisse en découvrir toute la beauté, la richesse mais aussi la fragilité grâce à de nombreuses animations naturalistes et culturelles mais aussi grâce à une présence artistique à la dimension du site.

Cette commande s'inscrit dans le programme "NEKaTOENEa, résidence d'artistes" développé et géré par le CPIE LITTORAL BASQUE, association portant le label national de Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement, dont les activités sont encadrées par une équipe de 11 salariés oeuvrant dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation.

www.nekatoenea.eu, www.cpie-littoral-basque.eu

SPECIFICITE DE CETTE RESIDENCE

Cette résidence répond à une commande de réalisation d'oeuvres ou d'installations éphémères artistiques qui devront avoir pour but de revisiter et d'occuper l'espace de la Corniche basque, 6 km, à l'occasion de la Fête de la Corniche du dimanche 28 septembre 2014, pour permettre au public d'y porter un nouveau regard.

S'agissant d'apporter un regard neuf et valorisant sur la Corniche, l'artiste devra concevoir son œuvre et sa présentation en s'inspirant du lieu ; c'est ce qui doit faire toute l'originalité de la démarche.

Les techniques et les moyens utilisés pour la mise en place des œuvres devront par ailleurs être en complète adéquation avec la nature particulière du site (site classé, espace naturel protégé). L'installation devra en outre pouvoir n'être mise en place qu'à partir du vendredi 26 septembre et être démontée dès le lundi suivant ou, à défaut, le mardi 30 septembre 2014 délai de rigueur.

Nota : Outre cette commande et de manière ultérieure, il est souhaité que la démarche développée et les œuvres présentées puissent faire l'objet de prolongements pédagogiques au travers de projets validés dans le cadre du PDEAC (plan départemental d'éducation artistique et culturelle.) L'artiste pourrait alors être amené à intervenir auprès de scolaires du secteur. Toutefois cette éventualité ne pourra être développée que si ces projets pédagogiques sont validés et bénéficiaires de financements complémentaires. Ils seraient alors mis en application durant l'année scolaire 2014 / 2015.

CONDITIONS

PERIODE ET DUREE

La résidence s'effectuera sur 8 semaines consécutives à partir du 4 août et jusqu'au mardi 30 septembre 2014.

Une deuxième période de résidence pourra être envisagée au cours de l'année scolaire 2014/2015 pour mener à bien les projets pédagogiques évoqués ci-dessus (chaque projet équivaldrait à environ 12 heures d'interventions par classe.)

DOTATION

Frais à la charge de la structure :

- **Bourse** : un forfait de 300 € TTC par semaine de résidence effective sur le Domaine d'Abbadia à Hendaye sera versé à l'artiste (montant maximal : 2.400 € TTC).
- **Facturation de la production artistique** : à l'issue de la manifestation, l'artiste pourra établir à l'ordre du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques une facture d'honoraires d'un montant maximal de 8.000 € TTC. Cette somme comprendra la totalité des frais liés à la prestation : achat des matériaux nécessaires, frais de création, de présentation, frais de transport, droits d'auteur... (L'artiste devra être inscrit à la Maison des artistes ou autre régime lui permettant d'établir des factures).
- **Valorisation de l'œuvre** : Le CPIE LITTORAL BASQUE fera produire par un prestataire spécialisé un document audiovisuel retraçant le développement du projet. Ce film making-off pourra être par la suite utilisé par l'artiste et les partenaires de la Fête de la Corniche pour la valorisation de la démarche.
 - **Eventuelles interventions auprès des scolaires** : Dans le cas où des projets validés par le PDEAC seraient développés, ils feraient l'objet d'un financement différent, équivalent à 50 euros TTC par heure d'intervention.

Frais restant à la charge de l'artiste :

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence....)

- L'artiste devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention d'accueil.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Mise à disposition de :
 - un logement en duplex, dans la maison Nekatoenea située au cœur du Domaine d'Abbadia,
 - un espace de création, atelier non équipé de 36m², attenant à l'appartement,
 - accès wifi (pas de matériel informatique mis à disposition).
- Les frais des flux (eau, électricité, wifi) sont pris en charge par la structure d'accueil.
- L'appartement et le lieu de création étant situés au cœur même du site naturel protégé obligent l'artiste à se conformer strictement au règlement du Domaine (voitures, vélos, chiens sont interdits, mais il y a un parking pour le personnel à 300 m de Nekatoenea).

SELECTION

La sélection se fera par la commission artistique de la Fête de la Corniche et le choix définitif en sera validé par le Comité de pilotage.

CRITÈRES

- Originalité et exigence de la démarche artistique.
- Originalité et faisabilité du projet proposé.
- Capacité de rayonnement du projet sur l'espace lors de la fête.
- Présentation d'un budget précis et détaillé.
- Présentation de pistes pédagogiques réalisables avec des groupes scolaires locaux en prolongements de la Fête de la Corniche.

CALENDRIER

- Appel à candidature : janvier 2014
- **Date limite de réception des dossiers : 26 mars 2014**
- Sélection prévue pour fin avril 2014. Tous les candidats recevront la réponse par courrier électronique.
- Mai-juin : Présentation du projet artistique et de la démarche de l'artiste aux enseignants par le CPIE LITTORAL BASQUE. Ecriture de projets pédagogiques soumis à validation.
- 4 août début de la résidence

- 6 août moment de rencontre pour accueillir et présenter l'artiste et son travail.
- 26 et 27 septembre : mise en place des œuvres.
- 28 septembre : fête de la corniche.
- 29 septembre : démontage des œuvres.
- Septembre 2015 : Les éventuelles productions pédagogiques des élèves seront présentées à Nekatoena lors de la Fête de la Corniche en septembre 2015.

CANDIDATURE

COMMENT POSTULER

- Téléchargez et complétez le dossier d'inscription. *Attention !* les dossiers mal remplis ou ne répondant pas aux questions posées ne seront pas examinés.
- Enregistrez le document au format PDF (5 mega maximum) en le nommant par votre nom et prénom. Exemple : DUCHAMP_Marcel.pdf
Attention ! Aucune autre pièce jointe ne sera conservée.
- Envoyez-le par mail à : residence.corniche2014@nekatoenea.eu (boite mail dédiée uniquement à la compilation des dossiers) en indiquant comme « sujet » du mail votre : **NOM_Prénom**
- Dans les jours suivant la réception de votre dossier, vous recevrez un mail confirmant l'enregistrement de votre candidature.

Merci de respecter ces consignes qui nous aident à mieux traiter les dossiers.

Contacts et informations complémentaires : cpielittoralbasque.creation@hendaye.com

Gérée par le CPIE LITTORAL BASQUE, la résidence FÊTE DE LA CORNICHE "NEKaTOENEa" reçoit le soutien du Conservatoire du littoral, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et de la Ville d'Hendaye.